

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL521

présenté par

M. Guitton et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant

« 16° *bis* Le taux d'obligations de quitter le territoire français exécutées ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2022, seulement 6,9 % des obligations de quitter le territoire français ont été exécutées en 2022.

La représentation nationale doit connaître le taux exact d'obligations de quitter le territoire français exécutées.